Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900609-20260930-DCM422026-DE

VILLE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la salle Vire-Court sous la présidence de Madame Séverine COSQUÉRIC, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Séverine ***COSQUERIC***, Marie-Thérèse ***BOUDÉHEN,*** Sophie ***BOURDIOL,*** Céline ***LEMOINE,*** Maryline ***STRAPPAZZON,*** Corinne ***POUPEAU***, Béatrice ***NEDELEC***, Caroline ***ALLUSSON,*** Mélinda ***BOURBIGOT,*** Maria ***HEMON,*** Julie ***COSSEC,*** Estelle ***DUBOIS-SINIC***, Messieurs Hervé ***TALEC***, Philippe ***YEUCH,*** Patrick ***MALAVIALE***, Philippe ***LE JOLLEC***, Jérôme ***PATIER***, Pierre-Yves ***GUILLERMOU,*** Rodolphe ***LUSVEN***, William ***CALVEZ***, Jean-Pierre ***MARC***, Georges ***RAGNEAUX***,

POUVOIRS *: a donné pouvoir* : Adrien ***DE TONQUEDEC*** à Philippe ***LE JOLLEC,***

Secrétaire de séance : M. Jérôme ***PATIER.***

Nombre de membres en exercice : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 22
DATE DE LA CONVOCATION : 24 SEPTEMBRE 2026
DATE D'AFFICHAGE : 24 SEPTEMBRE 2026

DCM N° 42/2026

OBJET : Instauration d'un bon d'achat dans les commerces et associations Gouesnachais

En guise de cadeau de fin d'année au personnel de la commune et afin d'encourager le recours au commerce local un bon d'achat à leur intention va être instauré pour 2026.

Personnels éligibles :
Peuvent y prétendre les agents publics, fonctionnaires ou contractuels (de droit public ou privé), présents en 2025 et en poste au 31/12/2025 conformément au Tableau des emplois permanents en vigueur pour cet exercice.

Commerces et associations concernés :
Tous les commerces régulièrement établis situés sur le territoire de la commune de Gouesnac'h et inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et toutes les associations ayant leur siège sur la commune de Gouesnac'h.

Le montant du bon d'achat : 75 €

Fonctionnement :

La mairie établira annuellement un certificat nominatif « bon d'achat dans les commerces et associations ayant leur siège dans la commune de Gouesnac'h » d'un montant de 75 euros.

Muni de ce bon l'agent pourra le fournir en paiement jusqu'à hauteur dudit montant, charge au commerçant de facturer ladite somme à la mairie.

Ce montant devra être utilisé dans l'année civile de l'émission du bon d'achat, aucun report d'une année sur une autre ne sera possible.

Considérant que le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribués à un salarié au cours d'une année civile est exonéré de cotisations et de contributions de Sécurité sociale dès lors que ce montant global par salarié n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900609-20260930-DCM422026-DE

Considérant que la valeur proposée ici respecte bien la limite indiquée supra pour 2026, permettant ainsi de ne pas la soumettre aux cotisations et contributions de Sécurité sociale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Economie, Ressources Humaines, Affaires Générales en date du 28 septembre 2026,
Entendu le rapport de Mme la Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

- **Instaure** le bon d'achat susvisé à raison de 75 € par agent présent, le fournit aux agents remplissant les conditions d'octroi et précise qu'il sera à utiliser pour le 31/12/2026,

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Pour copie certifiée conforme
A Gouesnac'h, le 1er octobre 2026
La Maire,
Séverine COSQUÉRIC

Le secrétaire de séance,
Jérôme PATIER

MAIRIE DE GOUESNAC'H * 29950 Finistère *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site [www.telerecours.fr]